

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 15 mars à 14h

DÉLIBÉRATION N°2022-03-06

**Représentation du syndicat dans les différentes instances
(France Dignes, CEPRI, CNAS)**

Date de convocation : 4 mars 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Yann LE FUR, suppléant de Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Carine BOQUET, suppléante de Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Cyriaque LETHUILLIER, suppléant de Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Délégués titulaires excusés :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Pouvoirs :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Julien DEMAZURE

Secrétaire de séance : M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 11 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 9

Pouvoirs : 2

Votants : 11 représentant 100 voix

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Exposé des motifs

Monsieur le Président indique que suite aux dernières élections, il convient de renouveler les représentations du Syndicat dans le cadre de ses adhésions aux structures suivantes : Association France Dignes, le CEPRI (Centre Européen de prévention du Risque d'Inondation) et le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

L'association France Dignes et le CEPRI sont deux acteurs majeurs de la prévention des inondations et de la gestion des ouvrages hydraulique. Ils apportent une expertise importante pour le syndicat chacun dans ses spécificités.

Les représentants à France Dignes étaient précédemment : M. BELLANGER (titulaire) et M. PECOT (suppléant).

Les représentants au CEPRI étaient M. LANGLOIS (Titulaire) et M. PECOT (suppléant).

Enfin, le Président rappelle que la mise en place d'une action sociale à destination des agents est une obligation pour les collectivités territoriales. En 2020, le Syndicat a décidé d'adhérer au le CNAS. Le représentant du syndicat au CNAS était M. BELLANGER.

Suite aux élections départementales, il convient de modifier les représentants du Comité Syndical au sein de ses structures.

Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De désigner M. PECOT en qualité de délégué titulaire et M. DEMAZURE en qualité de délégué suppléant, pour représenter le syndicat au sein l'assemblée de France Dignes ;
- De désigner M. LANGLOIS en qualité de délégué titulaire et M. LECARPENTIER en qualité de délégué suppléant, pour représenter le syndicat au sein l'assemblée du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation ;
- De désigner M. DEMAZURE, en qualité de délégué élu pour représenter le syndicat au sein du CNAS.

Le président du syndicat mixte
De gestion de la Seine normande



Julien DEMAZURE